



## DECLARATION DE CONFORMITE CE

Le fabricant,  
DAVIDTS LIGHTING sprl - chaussée de Waterloo, 850-856 - B-1180 Bruxelles – Belgique  
www.davidts.com - info@davidts.com  
représenté par son gérant, M. Vincent DAVIDTS,

atteste que cette déclaration de conformité CE est délivrée sous sa seule responsabilité et qu'elle appartient au luminaire décrit ci-après :

- référence : CALPE
- code de fabrication numéro : 1986
- groupe de la *Lighting Collection* : Applique - Suspension,

déclare que ce luminaire

- est conçu en classe II,
- est prévu pour être équipé d'ampoules à visser (type E27) MAXIMUM 60W, 220-240V et/ou d'abat-jour en tissu contrecollé sur du PVC,
- est construit avec des composants électriques conformes aux normes européennes en vigueur, et plus particulièrement :
  - les douilles E27 filetées avec bagues 4A/250V T190°C,
  - le câble 2x0,75mm<sup>2</sup> H03 VV-F avec l'extérieur recouvert de tissu tressé,
  - les arrêts de traction placés dans les douilles et dans la base au plafond,
  - la patte pour y raccorder la terre, vissée dans la base,
  - les connexions intérieures,
  - les passe-fils nylon, silicone, téflon ou PVC,
- est livré avec une notice de montage, d'entretien et des conseils de sécurité, disponible sur notre site internet,
- est certifié conforme aux dispositions des directives européennes et plus précisément avec
  - La Directive 2014/35/UE - Matériel électrique,
- est conçu et fabriqué exclusivement en nos ateliers situés à Bruxelles dans le respect des normes européennes de qualité et des normes de sécurité électrique et plus précisément en accord avec
  - Les Normes EN-60.598 - Luminaires.

en conclusion,  
notre luminaire est totalement apte à porter le marquage « CE ».

Pour Davidts Lighting sprl, son gérant M. Vincent Davidts

Fait à Bruxelles, le 10 janvier 2022, date de la mise sur le marché de ce luminaire.



## DECLARATION DE CONFORMITE CE A L'ESSAI AU FIL INCANDESCENT

Le fabricant,  
DAVIDTS LIGHTING sprl - chaussée de Waterloo, 850-856 - B-1180 Bruxelles – Belgique  
www.davidts.com - info@davidts.com  
représenté par son gérant, M. Vincent DAVIDTS,

atteste que cette déclaration de conformité CE à l'essai au fil incandescent est délivrée sous sa seule responsabilité et qu'elle appartient aux abat-jour décrits ci-après :

- références : abat-jour de l'applique-suspension CALPE
- code de fabrication numéro : 1986
- groupe de la *Lighting Collection* : Abat-jour d'appliques - suspensions,

déclare que pour les abat-jour :

L'essai au fil incandescent est applicable car ceux-ci sont entièrement constitués de tissu contrecollé sur du PVC.  
Un rapport d'essais est annexé à la présente déclaration (VPF/Laboratoires Pourquery  
réf. # LP01648 / P070033/0 du 3 avril 2008).

La matière pour les abat-jour satisfait aux essais relatifs aux risques de feu définis dans la norme  
EN-60.695-2-1.

Pour Davidts Lighting sprl, son gérant M. Vincent Davidts

Fait à Bruxelles, le 10 janvier 2022, date de la mise sur le marché de ce luminaire.